



10/10/2025

Note à destination des présidents de comités et des responsables tourisme

Objets :

1. Présentation du groupe de travail Séjours et Voyages ;
2. Formations tourisme
3. Mises à jour des annexes 13 et 16 ;
4. Mise à jour de la base documentaire ;
5. Problèmes sur le site de gestion.

1. Groupe de travail Séjours et Voyages

Le 19 août, au siège de la fédération, a été installé le groupe de travail restreint Séjours et Voyages dont les membres sont :

- Franck Charbonnier, élu au comité directeur, trésorier adjoint ;
- Jean-Yves Giraudeau-Haupteman, formateur-instructeur tourisme ;
- Cécile Legrand, directrice du département Service aux membres ;
- Annie Marimao, élue au comité directeur, présidente de la commission Pratiques-Adhésions ;
- Georges Verdier, formateur-instructeur tourisme.

Deux chargés de mission ont été désignés pour gérer le dossier Séjours et Voyages :

- Jean-Yves Giraudeau-Haupteman ;
- Georges Verdier.

Ces chargés de mission s'appuient sur l'équipe des formateurs tourisme organisée depuis le début de l'année 2025.

2. Formations tourisme

Depuis la rentrée sportive 2024, l'organisation des formations tourisme a été formalisée : fiches métiers, référentiels de formation, qualifications des intervenants, introduction d'une partie de formation à distance.

L'équipe des formateurs tourisme doit être complétée de telle sorte que chaque région (ou inter-région) dispose d'au moins un formateur, référent des formations tourisme dans sa CRF. Actuellement, 9 régions métropolitaines sur 13 sont couvertes.



Les formateurs tourisme sont des responsables tourisme expérimentés puis qualifiés lors d'un stage spécifique.

L'organisation de formations de responsables tourisme (RT) est fédérale et peut être déléguée ponctuellement aux CRF exprimant des besoins propres. Pour être candidat à une formation de RT, il faut être correspondant tourisme (CT) expérimenté.

Le responsable tourisme d'un comité, en coordination avec le formateur tourisme référent de sa région, organise les formations de correspondant tourisme (CT) de son territoire. La formation de CT est qualifiante.

3. Mises à jour des annexes 13 et 16

Une version simplifiée de l'annexe 13 a été rédigée par l'équipe des formateurs tourisme. Nous en proposons 3 versions :

- Une version Word (docx) : [Annexe 13 sept2025 Word.docx](#) ;
- Une version Libre Office (odt) : [Annexe 13 sept2025 LibreOffice.odt](#) ;
- Une version PDF : [Annexe 13 sep2025.pdf](#)

L'annexe 16 : [Annexe16-procéd.org.séj.en UEIT sep2025.pdf](#), résumant la procédure de création et de gestion de séjour sur le site fédéral a été mise à jour pour être en accord avec les nouvelles exigences.

Lors de la création d'un séjour par un CT ou un RT sur le site <https://gestion.ffrandonnee.fr> il est demandé pour validation de déposer les annexes :

- 12 : Notice d'information,
- et 13 : Bulletin d'inscription – Contrat de vente

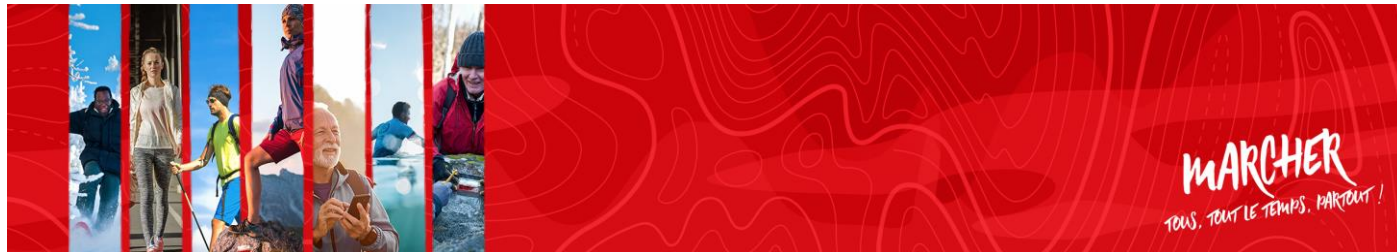
qui sont **les deux documents contractuels faisant foi pour l'assurance** et qui à ce titre doivent avoir leur conformité validée par le RT. Avant dépôt sur le site de gestion, les zones **intitulées en bleu** doivent être remplies par le CT.

Un formulaire numérique en ligne pour remplacer l'annexe 13 est en projet mais ne sera pas opérationnel avant la rentrée sportive 2026.

4. Mise à jour de la base documentaire

L'accès et le fonctionnement de la base documentaire ont évolué mais des liens parasites conduisent vers des versions différentes ! Pour plus de sécurité, se connecter à la base par la page : <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/qui-sommes-nous/l-espace-federal>.

Pour les créations de séjour, il faut utiliser les documents référencés ci-dessus ou vous rendre sur la base documentaire : <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/qui-sommes-nous/l-espace-federal> (puis cliquez sur base documentaire).



5. Problèmes sur le site de gestion

Le site de gestion évolue. En particulier, il y a eu la volonté de rendre possible l'inscription des participants à des séjours enregistrés un an à l'avance, c'est-à-dire avant que les personnes aient renouvelé leurs licences. L'idée est de pouvoir inscrire les personnes concernées mais l'inscription n'est mise à jour qu'au renouvellement de la licence. Cette mise à jour avait provoqué des bugs rendant impossibles l'enregistrement des assurances. C'est très gênant mais ces bugs ont été résolus !

Même si le problème avait perduré. Les CT ne devaient pas s'inquiéter. L'essentiel est qu'ils s'assurent de bien disposer pour chaque participant inscrit des annexes 11 : bulletin de souscription des assurances, et 13 : bulletin d'inscription – contrat de vente, **complétés, signés et datés de la même date** !

Merci pour la prise en compte de ces informations.

Mesdames, messieurs les présidents de comité ou responsables tourisme, veuillez s'il vous plaît transmettre ces informations à tous vos correspondants tourisme.

